

# Sensorion annonce un financement de 60 millions d'euros incluant un investissement stratégique de Sanofi de 20 millions d'euros aux côtés de spécialistes mondiaux de la santé afin de faire progresser son portefeuille de produits de thérapie génique

2026-01-28

- L'investissement de Sanofi marque l'entrée au capital d'un actionnaire stratégique
- Soutien des investisseurs existants : Redmile Group, Artal, conseillé par Invus, et Sofinnova Partners
- Participation d'investisseurs américains de premier plan spécialisés dans le secteur de la santé, notamment Cormorant Asset Management, Coastlands Capital et Sphera Healthcare
- Horizon de trésorerie porté au premier semestre 2027, permettant de financer des jalons clés tels que l'autorisation CTA/IND du SENS-601 (GJB2-GT), le recrutement de la première cohorte, ainsi que la poursuite du développement clinique du SENS-501.

MONTPELLIER, France--(BUSINESS WIRE)-- Regulatory News:

Sensorion (FR0012596468 – ALSEN), société pionnière de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour restaurer, traiter et prévenir les troubles de la perte auditive, annonce aujourd'hui la réalisation d'une offre réservée à des catégories spécifiques d'investisseurs (l' « **Offre Réservée** ») d'un montant de 60 millions d'euros, à travers l'émission de 214 285 714 actions ordinaires nouvelles par la Société (les « **Actions Nouvelles** ») au prix de 0,28 euros par Action Nouvelle (le « **Prix de Souscription** »), au profit de Sanofi pour un montant de 20 millions d'euros, et de Redmile Group, Artal, conseillé par Invus, et Sofinnova Partners, actionnaires existants, et d'autres investisseurs dont Cormorant Asset Management, Coastlands Capital et Sphera Healthcare, pour un montant de 40 millions d'euros. Le règlement-livraison de l'Offre Réservée devrait intervenir autour du 30 janvier 2026, sous réserve des conditions usuelles.

L'investissement de Sanofi et des autres investisseurs participants soutiendra la progression du portefeuille de médecine génétique, notamment le SENS-601 (GJB2-GT). Ce financement soutient les étapes clés du développement de ce programme ciblant la perte auditive associée aux mutations du gène GJB2, notamment l'autorisation CTA/IND et le recrutement de la première cohorte clinique.

SENS-601 (GJB2-GT) sera le deuxième programme de thérapie génique de la Société à entrer en phase clinique, après SENS-501, qui a débuté son développement clinique en 2024. Le programme cible les mutations du gène GJB2, responsables d'une population de patients significativement plus importante, représentant environ 50 % des cas de perte auditive congénitale autosomique récessive non syndromique et impliquées dans les formes précoces de presbyacusie sévère chez l'adulte.

**Nawal Ouzren, Directrice Générale de Sensorion, déclare :** « Nous saluons le nouvel investissement stratégique de Sanofi auprès de Sensorion, qui permettra de faire progresser notre portefeuille de traitements innovants destinés à améliorer la qualité de vie des patients souffrant de troubles auditifs. Nous sommes très reconnaissants envers les nouveaux investisseurs de premier plan qui nous ont rejoints et exprimons nos remerciements à nos actionnaires existants qui ont réaffirmé leur soutien dans le cadre de cette transaction. Grâce à ces nouveaux capitaux, la société prévoit d'intensifier ses efforts pour faire progresser la recherche et le développement du SENS-601, notamment en assurant l'évolution du programme dans sa phase de développement clinique, et de poursuivre le développement clinique du programme SENS-501. Il s'agit d'une étape importante pour la croissance de la société et pour les patients souffrant de divers troubles auditifs. »

### Prochaines étapes cliniques attendues

- 1 er trimestre 2026 – SENS-501 : données de suivi à 6 mois de la cohorte 2 de l'essai Audiogene de Phase 1/2
- 1 er trimestre 2026 – SENS-401 dans l'ototoxicité induite dans le cisplatine : présentation des données de Phase 2a de Notoxis
- 1 er trimestre 2026 – SENS-601 (GJB2-GT) : soumission de la demande d'essai clinique (CTA)

### Impact sur les flux de trésorerie et utilisation du produit

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre Réservée, qui s'élève à environ 56 millions d'euros, pour financer principalement, les activités de R&D de la Société liées à ses programmes de thérapie génique, SENS-501 et SENS-601 (GJB2-GT), à parts équilibrées, ainsi que pour d'autres dépenses de R&D et des frais généraux de la Société. En prenant en compte la trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à court terme considérés par la Société comme liquides et facilement disponibles, s'élevant à environ 47,3 millions d'euros (non audités) au 31 décembre 2025, la Société estime qu'elle aura une trésorerie et équivalents de trésoreries suffisants pour financer ses activités jusqu'à la fin du premier semestre 2027 (compte tenu de ses prévisions de dépenses, la Société

estimait que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, avant l'Offre Réservée, lui permettait de financer ses activités jusqu'au cours du troisième trimestre 2026). La Société continue de rechercher des financements non dilutifs pour les autres actifs.

### Principales modalités de l'Offre Réservée

Le Conseil d'Administration de Sensorion et, par subdélégation du Conseil d'Administration, la Directrice Générale, faisant usage de la délégation de pouvoirs accordée par la 15ème résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2025 (augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires) et conformément aux articles L. 225-138 et suivants du Code de commerce, ont décidé, respectivement le 27 janvier 2026 et le 28 janvier 2026, de procéder à l'émission de 214 285 714 Actions Nouvelles. Les Actions Nouvelles ont été émises au prix de 0,28 euros, ce qui représente une décote de 0,4 % par rapport au dernier cours de clôture et une décote de 2,0% par rapport au cours moyen pondéré de l'action du jour précédent la date de fixation du prix d'émission (27 janvier 2026), conformément à la 15ème résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 mai 2025.

L'émission des 214 285 714 Actions Nouvelles entraînera une augmentation de capital immédiate de 59 999 999,92 euros (soit une valeur nominale de 21 428 571,40 euros et une prime d'émission totale de 38 571 428,52 euros, correspondant à un montant nominal de 10 centimes (0,10 euro) plus une prime d'émission de 0,18 euros par Action Nouvelle), représentant environ 71 % du capital social et des droits de vote de la Société avant l'Offre Réservée.

Redmile Group, Artal conseillé par Invus, et Sofinnova Partners, actionnaires existants également représentés au conseil d'administration de la Société, participeront à l'Offre Réservée pour des montants de souscription de 5,3 millions d'euros, 6,5 millions d'euros et 3,0 millions d'euros, respectivement, représentant 9 %, 11 % et 5 % du montant brut total de l'Offre Réservée respectivement. Il est précisé que Redmile Group, Artal conseillé par Invus, et Sofinnova Partners, également membres du conseil d'administration de Sensorion, n'ont pas pris part au vote de l'Offre Réservée lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 janvier 2026.

À l'issue du règlement-livraison prévu le 30 janvier 2026, le capital social total de la Société s'élèvera à 51 494 694,00 euros, divisé en 514 946 940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Les Actions Nouvelles seront assimilées aux actions ordinaires existantes de la Société et seront admises à la négociation sur Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0012596468.

Leerink Partners LLC (« **Leerink Partners** ») et Stifel Europe Limited (« **Stifel** ») agissent en tant qu'agents principaux dans le cadre de l'Offre Réservée. Robert W. Baird & Co. Incorporated (« **Baird** ») agit en tant qu'agent de placement

dans le cadre de l'Offre Réservée (Leerink Partners, Stifel et Baird étant collectivement désignés les « Agents du Placement »). Stifel agit en tant qu'Agent Centralisateur. Namsen Capital agit en tant que conseiller sur les marchés des capitaux.

#### Structure de l'actionnariat après l'Offre Réservée

À titre d'illustration, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant l'Offre Réservée et qui n'a pas participé à l'Offre Réservée détiendra 0,58 % du capital social de la Société après l'émission des Actions Nouvelles.

À la connaissance de la Société, la structure de l'actionnariat, sur une base non diluée, avant et après l'Offre Réservée se décompose comme suit.

À la connaissance de la Société, la structure de l'actionnariat avant l'Offre Réservée se décompose comme suit :

	Structure du capital au 31 décembre 2025 (non dilué)				Structure du capital au 31 décembre 2025 (pleinement dilué)			
	Nombre d'actions détenues	Nombre d'actions détenues (%)	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote (%)	Actions potentielles à émettre ou à acquérir	Nombre d'actions et actions diluées	% du capital social sur une base diluée	% des droits de vote sur une base diluée
Redmile Group LLC	66 052 590	22,0%	66 052 590	22,0%	17 857 143	83 909 733	24,9%	24,9%
Fynveur (Artal)	80 980 547	26,9%	80 980 547	27,0%	-	80 980 547	24,0%	24,1%
Sofinnova Partners	54 337 460	18,1%	54 337 460	18,1%	-	54 337 460	16,1%	16,1%
Sonova AG	2 941 176	1,0%	2 941 176	1,0%	-	2 941 176	0,9%	0,9%
Cochlear	533 755	0,2%	533 755	0,2%	-	533 755	0,2%	0,2%
<b>Sous-total</b>	<b>204 845 528</b>	<b>68,1%</b>	<b>204 845 528</b>	<b>68,2%</b>	<b>17 857 143</b>	<b>222 702 671</b>	<b>66,1%</b>	<b>66,2%</b>
Dirigeants	160 000	0,1%	160 000	0,1%	10 057 801	10 217 801	3,0%	3,0%
Administrateurs	-	0,0%	-	0,0%	1 525 202	1 525 202	0,5%	0,5%
Autres Employés	-	0,0%	-	0,0%	5 342 034	5 342 034	1,6%	1,6%
<b>Auto-contrôle</b>	<b>314 000</b>	<b>0,1%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	-	314 000	0,1%	-
<b>Autres actionnaires institutionnels et flottant</b>	<b>95 341 698</b>	<b>31,7%</b>	<b>95 341 698</b>	<b>31,7%</b>	<b>1 499 858</b>	<b>96 841 556</b>	<b>28,7%</b>	<b>28,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>300 661 226</b>	<b>100,0%</b>	<b>300 347 226</b>	<b>100,0%</b>	<b>36 282 038</b>	<b>336 943 264</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

A la connaissance de la Société, la structure de l'actionnariat après l'Offre Réservée se décompose comme suit :

	Structure du capital (non dilué)				Structure du capital (pleinement dilué)			
	Nombre d'actions détenues	Nombre d'actions détenues (%)	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote (%)	Actions potentielles à émettre ou à acquérir	Nombre d'actions et actions diluées	% du capital social sur une base diluée	% des droits de vote sur une base diluée
Redmile Group LLC	84 981 161	16,5%	84 981 161	16,5%	17 857 143	102 838 304	18,7%	18,7%
Fynveur (Artal)	104 194 832	20,2%	104 194 832	20,2%	-	104 194 832	18,9%	18,9%
Sofinnova Partners	65 051 745	12,6%	65 051 745	12,6%	-	65 051 745	11,8%	11,8%
Sanofi	71 428 571	13,9%	71 428 571	13,9%	-	71 428 571	13,0%	13,0%
Autres investisseurs (existants et nouveaux)	90 000 002	17,5%	90 000 002	17,5%	-	90 000 002	16,3%	16,3%
Sonova AG	2 941 176	0,6%	2 941 176	0,6%	-	2 941 176	0,5%	0,5%
Cochlear	533 755	0,1%	533 755	0,1%	-	533 755	0,1%	0,1%
<b>Sous-total</b>	<b>419 131 242</b>	<b>81,4%</b>	<b>419 131 242</b>	<b>81,4%</b>	<b>17 857 143</b>	<b>436 988 385</b>	<b>79,3%</b>	<b>79,3%</b>
Dirigeants	160 000	0,0%	160 000	0,0%	10 057 801	10 217 801	1,9%	1,9%
Administrateurs	-	0,0%	-	0,0%	1 525 202	1 525 202	0,3%	0,3%
Autres Employés	-	0,0%	-	0,0%	5 342 034	5 342 034	1,0%	1,0%
<b>Auto-contrôle</b>	<b>314,000</b>	<b>0,1%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	-	314,000	0,1%	-
Autres actionnaires institutionnels et flottant	95,341,698	18,5%	95,341,698	18,5%	1,499,858	96,841,556	17,6%	17,6%
<b>TOTAL</b>	<b>514,946,940</b>	<b>100,0%</b>	<b>514,632,940</b>	<b>100,0%</b>	<b>36,282,038</b>	<b>551,228,978</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### Engagement d'abstention

Dans le cadre de l'Offre Réservée, la Société a également conclu un engagement d'abstention, limitant sa possibilité d'émettre des actions ordinaires supplémentaires pour une période de 90 jours suivant la signature du contrat de cession conclu avec les investisseurs, sous réserve des exceptions usuelles. Les dirigeants de la Société, les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que les actionnaires représentés au conseil d'administration détenant des actions ordinaires de la Société, sont également soumis à un engagement de conservation pendant une durée de 90 jours suivant la signature du contrat de souscription conclu avec les investisseurs, sous réserve des exceptions usuelles.

## Règlement-livraison de l'Offre Réservée

L'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est prévue au moment du règlement-livraison, qui devrait avoir lieu le 30 janvier 2026.

Les Actions Nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Growth à Paris, et pourront être négociées, dès leur émission, sur la même ligne de cotation (code ISIN : FR0012596468).

L'Offre Réservée n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

## Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités présentées à la section 2.5 du Rapport Semestriel pour le semestre clos le 30 juin 2025, qui est disponible gratuitement sur le site Internet de la Société ([www.sensorion.com](http://www.sensorion.com)).

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants: (i) la participation des actionnaires dans la Société sera diluée suite à l'émission des Actions Nouvelles pour les actionnaires qui n'ont pas participé à l'Offre Réservée, (ii) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre Réservée, (iii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iv) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché des actions, et (v) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement importante résultant de toute augmentation de capital future nécessaire au financement de la Société.

## **À propos de Sensorion**

Sensorion est une société de biotechnologie pionnière au stade clinique, spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour restaurer, traiter et prévenir les troubles de la perte auditive, un important besoin médical non satisfait à l'échelle mondiale. Sensorion a mis en place une plateforme technologique unique de recherche et développement afin de mieux comprendre la physiopathologie et l'étiologie des maladies liées à l'oreille interne, ce qui lui permet de sélectionner les meilleures cibles et les meilleurs mécanismes d'action pour les médicaments candidats. Elle dispose de deux programmes de thérapie génique visant à corriger les formes monogéniques héréditaires de surdité, développés dans le cadre de sa large collaboration stratégique sur la génétique de l'audition avec l'Institut Pasteur. SENS-501 (OTOF-GT), qui fait actuellement l'objet d'un essai clinique de Phase 1/2,

cible la surdité causée par des mutations du gène codant pour l'otoferline et GJB2-GT cible la perte auditive liée à des mutations du gène GJB2 afin d'aborder potentiellement d'importants segments de la perte auditive chez les adultes et les enfants. La société travaille également à l'identification de biomarqueurs pour améliorer le diagnostic de ces maladies mal desservies. Le portefeuille de Sensorion comprend également des programmes de développement d'une petite molécule en phase clinique pour le traitement et la prévention des troubles de la perte auditive, le SENS-401 (Arazasetron). La petite molécule de Sensorion progresse dans une étude clinique de preuve de concept de Phase 2 prévue pour la préservation de l'audition dans l'ototoxicité induite par le cisplatine (CIO). Sensorion, avec son partenaire Cochlear Limited, a terminé en 2024 une étude de Phase 2a du SENS-401 pour la préservation de l'audition résiduelle chez des patients devant subir une implantation cochléaire. Une étude de Phase 2 de SENS-401 a également été achevée en janvier 2022 dans la perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL).

[www.sensorion.com](http://www.sensorion.com)

Label: **SENSORION**

ISIN: **FR0012596468**

Mnemonic: **ALSEN**

### **Déclarations Prospectives**

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives concernant Sensorion et ses activités. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses que Sensorion considère comme raisonnables. Toutefois, rien ne garantit que ces déclarations prospectives se vérifieront, celles-ci étant soumises à de nombreux risques, notamment ceux exposés dans le rapport annuel 2024 publié le 14 mars 2025 et disponible sur notre site web, ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Sensorion opère. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont également soumises à des risques encore inconnus de Sensorion ou qui ne sont pas actuellement considérés comme importants par Sensorion. La survenance de tout ou partie de ces risques pourrait entraîner une différence significative entre les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels de Sensorion et ces déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions Sensorion dans quelque pays que ce soit. La communication du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des lois et réglementations locales. Tout destinataire du présent communiqué de presse doit s'informer de ces restrictions locales et s'y conformer.

### **Avertissement**

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou l'admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

La présente annonce est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

En France, l'Offre Réservée décrite ci-dessus est exclusivement réalisée sous la forme d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus, et auprès d'une catégorie spécifique d'investisseurs, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce et à la réglementation applicable.

En ce qui concerne les États Membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise pour permettre une offre au public des titres mentionnés dans le présent communiqué de presse qui nécessiterait la publication d'un prospectus (conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus) dans un État Membre.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre de souscription ou d'achat des Actions Nouvelles aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où des restrictions peuvent s'appliquer, notamment au Canada, en Australie ou au Japon. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi Securities Act ou sans exemption d'enregistrement en vertu de celle-ci. Sensorion n'a pas l'intention d'enregistrer les Actions Nouvelles en vertu du Securities Act ni de procéder à une offre au public des Actions Nouvelles en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Cette communication est distribuée uniquement à, et s'adresse uniquement à (a) des personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'[« Ordonnance »](#)), et (c) les entités à valeur nette élevée et autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes concernées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel se rapporte la présente communication est réservé aux personnes concernées et ne sera réalisé qu'avec des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ou se fier à la présente communication ou à son contenu.

La diffusion du présent communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne qui entre en possession du présent communiqué de presse doit s'informer

de ces restrictions et s'y conformer.

**Relations Investisseurs**

Sensorion

Nicolas Bogler, Responsable des Relations Investisseurs et Communication

[ir.contact@sensorion-pharma.com](mailto:ir.contact@sensorion-pharma.com)

**Relations Presse**

Agence Maarc

Bruno Arabian / 00 33(0)6 87 88 47 26

[bruno.arabian@maarc.fr](mailto:bruno.arabian@maarc.fr)

Nicolas Entz / 00 33 (0)6 33 67 31 54

[nicolas.ENTZ@maarc.fr](mailto:nicolas.ENTZ@maarc.fr)

Source: Sensorion